





# Les travaux préparatoires du projet de La Bassée se poursuivent! Lettre n°2-Juillet 2021

Pour améliorer la protection de l'Îlede-France des crues débordantes de la Seine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs pilote et met en oeuvre actuellement le projet de La Bassée.

Un projet avec une double mission: aménager des espaces en amont de la région parisienne pour retenir l'eau des crues, tout en valorisant un écosystème unique.

Pour cela, la construction d'un espace endigué de 360 hectares et la reconstitution de mosaïques d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée sont prévus à partir de janvier 2022.

Au préalable des travaux préparatoires sont nécessaires! En janvier dernier, nous vous présentions en détail les opérations d'éradication de la renouée du Japon et de défrichement.

Dans ce nouveau numéro, retour en images sur ces étapes importantes, l'ensemble des mesures de protection des espèces animales et florales mises en œuvre, ainsi que les fouilles archéologiques.

Bonne lecture!



# L'éradication de la renouée du Japon: retour en images!

## Depuis février dernier, L'EPTB Seine Grands Lacs réalise des opérations d'éradication de la renouée du Japon.

La renouée du Japon est une espèce exotique envahissante. Elle pose un problème écologique important en entraînant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité. Pour permettre aux espèces locales de se développer à nouveau sur les zones où elle s'est implantée, et pour éviter qu'elle ne se propage encore davantage à l'occasion des travaux d'aménagement de l'espace endigué et des mesures de compensation et valorisation écologique, l'EPTB Seine Grands Lacs intervient pour éradiquer la plante.

En fonction de la nature du sol des zones où la renouée du Japon doit être retirée, des méthodes distinctes s'appliquent: criblage-concassage, traitement à la chaux ou installation d'un grillage «auto-étouffement». En parallèle, des mesures visant à protéger les espèces locales pendant ces opérations sont mises en œuvre. Les voici en images!

### L'installation d'un grillage « auto-étouffement »





En poussant, la renouée est emprisonnée dans le grillage, jusqu'à s'auto-étouffer. Cette technique ne porte pas atteinte au milieu humide de l'Auxence et ne fragilise ni ses berges, ni le pont situé à proximité directe. Il s'agit d'une méthode innovante en France, qui permet de **traiter des espaces sensibles sans terrassement**.

## La protection des espèces locales pendant les travaux: une priorité!

Dans le cadre de ses engagements, l'EPTB Seine Grands Lacs adapte continuellement ses méthodes de travaux pour éviter toute gêne aux espèces locales. C'est ainsi que dans le cadre des opérations d'éradication de la renouée du Japon, nos équipes ont récupéré par épuisette dans la noue d'Auvergne, puis déplacé, dans une mare à proximité, des grenouilles et leurs pontes pour ne pas qu'elles soient affectées par les travaux. Une action non-prévue pour cette étape du chantier, mais la préservation de la biodiversité locale est une priorité!



1 Les grenouilles et leurs pontes sont récupérées avec une épuisette.



2 Elles sont ensuite remises à l'eau.

#### La méthode du criblage-concassage

1 Les terres à traiter sont amenées par pelleteuse sur le périmètre du chantier dédié au criblage-concassage. Des tas de terre sont formés, puis étiquetés selon leur provenance, pour en assurer le suivi par les équipes sur le terrain.



3 Les terres sont ensuite déposées puis vérifiées par les équipes. En cas d'absence totale de rhizomes, elles sont redéposées à leur zone initiale. Si des rhizomes sont encore présents, l'opération est renouvelée, et ce autant de fois que nécessaire!



2 Les terres sont déposées dans la benne du cribleurconcasseur par pelleteuse. Elles sont ensuite triées avec un grand tamis motorisé, appelé cribleur. Le cribleur permet d'extraire les rhizomes de la renouée en concassant la terre.







## Défrichement: acte 2!

## Une seconde étape de défrichement est nécessaire à la libération de la zone de travaux.

Elle s'inscrit en continuité de la première, qui s'est déroulée de janvier à mars 2021, et que nous vous avions présentée dans la lettre d'information de janvier dernier.

Cette première étape a été réalisée avant l'arrivée du printemps, pour ne pas troubler cette saison si importante pour la faune et la flore. Le printemps est le temps de la germination au cours de laquelle la végétation se développe, mais aussi celui de la fin de l'hibernation et de la reproduction pour un grand nombre d'espèces animales. Une période phare dans le cycle de vie de la nature.

L'EPTB Seine Grands Lacs pense et conçoit, avec ses partenaires, l'ensemble des opérations nécessaires à l'aménagement de l'espace endigué en portant une attention primordiale à la préservation et la valorisation des espaces naturels locaux.

Ainsi, pour cette deuxième étape, les opérations seront réalisées avant la période d'hibernation des chauve-souris, pour leur éviter toute nuisance.

Les opérations de défrichement nécessaires concernent uniquement des espèces d'arbres non nobles (saules, peupliers, cornouillers et pruneliers).

Pour savoir comment l'EPTB Seine Grands Lacs conduit les étapes du défrichement, rendez-vous sur le site internet seinegrandslacs.fr

(https://www.seinegrandslacs.fr/publications/la-bassee-lettre-dinformation-ndeg1-janvier-2021-lancement-des-travaux-preparatoires)





## Les fouilles archéologiques

Depuis avril, L'EPTB
Seine Grands Lacs
réalise des fouilles
archéologiques
sur une zone du projet
de La Bassée.

Cette intervention vise à compléter l'analyse des premiers vestiges découverts lors du diagnostic archéologique mené en 2019.

#### Comment?









À l'aide d'outils dédiés, les archéologues retirent progressivement des couches de terre pour atteindre le niveau correspondant à une période archéologique identifiée lors du diagnostic. Pour la région, il s'agit du néolithique, aussi appelé « âge de la pierre polie ». Depuis plus de 40 ans, la zone a fait l'objet de nombreuses recherches archéologiques grâce aux travaux de suivi de l'extraction intensive des granulats (activités des carrières). De nombreux vestiges y ont été découverts. Les fouilles archéologiques actuelles permettent ainsi d'enrichir ce patrimoine, assez classique en Bassée.



3 Une fois leur intervention sur le terrain terminée, les archéologues assurent l'analyse des vestiges trouvés, puis rédigent un rapport remis à l'État.

Comme pour chacune de ses interventions, l'EPTB Seine Grands Lacs met en place des mesures spécifiques pour protéger la biodiversité locale.

Pour assurer la réalisation de fouilles archéologiques dans le respect du site, les peuplements forestiers et les espèces floristiques à proximité des zones de fouilles ont été protégés.

## L'EPTB Seine Grands Lacs, un acteur de l'eau essentiel du bassin de la Seine

L'EPTB Seine Grands Lacs est un établissement public dynamique et innovant, un outil au service d'une politique de solidarité entre les territoires et les populations de l'amont et de l'aval du bassin de la Seine, entre les territoires urbains et les territoires ruraux et agricoles. Son ambition: préserver et protéger l'eau, un bien commun à tous.

Ses membres illustrent cette diversité: la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.

Sur 18 départements, couvrant 3 régions, ses équipes assurent 4 missions:

- prévenir les inondations
- soutenir le débit de la Seine et ses affluents
- anticiper les changements climatiques
- protéger l'environnement

#### Le planning du projet

réalisation des travaux préparatoires (défrichement, éradication de la renouée du Japon, fouilles archéologiques)

opérations de valorisation écologique, travaux de construction de la digue et de la station de pompage

